



Lettre ouverte à la Direction des relations sociales

Monsieur le directeur des relations sociales,

Vous avez soumis soumis aux OS représentatives du personnel IBM France un nouveau projet d'accord GPEC ce qui en soi nous paraissait indispensable. Notre organisation syndicale FO n'est plus représentative, temporairement....

Malgré tout, nous continuons à œuvrer pour l'amélioration des droits des salariés et du dialogue social dans l'entreprise. Nous tenons donc à vous faire part de notre analyse :

Sur le fond :

Vous avez choisi d'inclure en annexe dans cet accord des dispositions relevant d'accords connexes en particulier sur les mesures de fin de carrière : MDFC. Pour notre organisation syndicale ces mesures dont le détail relève des anciennes mesures des derniers plans plus particulièrement du PSE doivent être dissociées de l'accord qui est avant toute chose un accord cadre. Ces mesures ne relèvent en aucun cas de la "gestion des compétences et de l'emploi" Il est donc indispensable de les porter dans l'accord senior qui devra être revu à cet effet. Rien n'empêche toutefois de faire une "passerelle" entre les deux accords.

Devenir d'IBM France :

Il manque à nos yeux sur l'aspect prévisionnel un chapitre important sur le devenir des établissements de la compagnie IBM France, les salariés que nous défendons nous remontent régulièrement ces problèmes. Nous ne voyons rien dans cet accord qui permet de faire évoluer les compétences en matière de travail à distance, nous sommes toujours sur un contexte de tolérance, faut-il le rappeler. Nous constatons que les propositions faites par la direction dans ce domaine sont restées lettre morte

Evolution des compétences :

Vous écrivez dans cet accord : *Accompagner l'évolution des métiers et des compétences est au cœur de la GPEC. Il s'agit d'une part d'organiser l'adaptation et le développement des compétences des collaborateurs vers des activités à plus forte valeur ajoutée et d'autre part préparer l'avenir de l'entreprise.*

Depuis quand les collaborateurs en fonction de leurs compétences peuvent-ils préparer l'avenir de l'entreprise, nous ne pouvons accepter cette formulation. Notre organisation aurait préféré la formulation suivante : "les collaborateurs contribueront à faire évoluer leurs compétences et les mettre à disposition de l'entreprise". Pour rappel notre organisation syndicale n'a jamais joué un rôle de co-gestionnaire.

Formation :

Outre les dispositifs légaux énoncés dans cet accord, CPF CIFnotre organisation souhaiterait qu'individuellement le management s'engage à garantir à chaque salarié son véritable plan de formation, il a été démontré que bon nombre de formations dans le passé n'ont pu être effectuée faute de budget.

La direction d'IBM ayant pris comme axe de développement le CAMS2 il nous paraît indispensable d'avoir un guide des métiers associés, l'accord en est dépourvu.

Mobilité :

Nous constatons que cet accord, s'appuie pour une large part sur de l'externalisation qui n'assure pas la pérennité dans l'emploi du salarié. Nous nous interrogeons sur le fait qu'un métier exercé au sein d'IBM corresponde à un métier existant dans une autre entreprise...

Suivi GPEC :

Rien dans cet accord ne précise en dehors des mesures existantes binômes GPEC, d'avoir un suivi efficace par établissement.

Annexes de l'accord :

Beaucoup d'interrogations sur ces annexes (ref MDFC voir plus haut) comme par exemple une référence spécifique au site de Montpellier ???

Recommandations non suivies dans cet accord ou manquantes :

Lors des réunions des CHSCTs en central, vous aviez nommés l'expert ORSEU qui a clairement recommandé de faire participer à la GPEC les CHSCTs.

Nous déplorons l'absence des recommandations du cabinet ORSEU non prises en compte.

En tant que signataire du premier accord GPEC, nous tenions à vous faire part de nos observations à ce jour.

Le CSC FO IBM.

Cordialement/ Regards

TSC SystemX - Sce 1070DD - MLV

Information technology services

IBM Global Services - ITS West Region

Tel: 01 58 84 02 90 (37-0290)

GSM : 06 84 42 69 06